

**DEUXIEME CONGRES INTERNATIONAL DES FORMATEURS EN TRAVAIL SOCIAL
ET DES PROFESSIONNELS FRANCOPHONES DE L'INTERVENTION SOCIALE**
- NAMUR 3 au 7 juillet 2007-

Marc FOURDRIGNIER¹

Les territorialisations, un nouvel enjeu des professionnalisations du champ de l'intervention sociale ?

L'une des transformations qui affecte les modes d'action publique est relative à l'usage du territoire. Certains ont même considéré qu'il pouvait constituer un « *instrument providentiel de l'état social* ». Ce mouvement est complexe et recouvre des réalités très hétérogènes. Il a pu être mobilisé pour caractériser les deux vagues de la décentralisation en France. Il est aussi un des « mots d'ordre » des politiques publiques initiées par l'Etat. Il a également été mobilisé dans le mouvement d'intercommunalité et de promotion des territoires de projets (les pays notamment). Il est enfin un objectif de gestion des managers publics. Par exemple les conseils généraux multiplient aujourd'hui les réorganisations de leurs interventions sur la base du territoire.

Cette transformation n'est pas sans effet sur le champ de l'intervention sociale. Cela se traduit de plusieurs manières. A un premier niveau institutionnel, c'est la décentralisation des formations sociales, en 2004. La compétence est dorénavant exercée par les Conseils Régionaux. A un second niveau ce développement des territoires a réintroduit avec force l'un de ses corollaires possibles, le développement local. A un troisième niveau cela confronte la plupart des travailleurs sociaux à un objet pas toujours dominant dans les pratiques professionnelles, le territoire. Travailler dans/sur/avec/pour le territoire devient un objectif institutionnel. Plus fondamentalement cette référence institutionnelle au territoire pose de nombreuses questions au regard des usagers. Citons en deux : le risque de décalage croissant entre les territoires institutionnels et les territoires vécus. La référence implicite à la mobilité lorsque l'on parle de territoire. Par suite ce mouvement est susceptible de renforcer, voire de développer de nouvelles formes d'exclusion, celle des « immobiles ».

Tous ces éléments viennent interroger les modalités et le contenu de la professionnalisation. C'est notamment le cas, en France pour la dernière réforme du DEAS (Diplôme d'Etat d'Assistant de service Social) qui (ré)introduit avec force la référence à l'intervention sociale d'intérêt collectif (lieux de stage, modèles professionnels...). Peut-on considérer que la territorialisation de l'intervention sociale constitue une alternative au mouvement de « psychologisation » ?

Trois temps structureront cette intervention. Tout d'abord il s'agira de montrer comment s'est développée ces dernières années en France une référence croissante au territoire et à la territorialisation. Ce mouvement général a un impact sur le champ de l'intervention sociale à plusieurs niveaux : en termes politiques et institutionnels, en termes organisationnels et en termes de pratiques

¹ - Sociologue. Maître de Conférences, Centre de Recherche (EA 3313) Analyse et Evaluation des Professionnalisations (AEP), Université de Reims Champagne-Ardenne, France. marc.fourdrignier@univ-reims.fr

professionnelles. Par suite il a des répercussions sur les conditions de professionnalisation. L'exemple de la formation des assistants de service social en France sera étudié.

I- Une référence croissante aux territoires

Dans ce premier temps, et avant de nous centrer sur l'intervention sociale, il va s'agir de montrer comment, à un niveau global, il y a une référence croissante aux territoires. Elle est à la fois institutionnelle gestionnaire et idéologique.

- une référence institutionnelle

En termes institutionnels la France a déjà un système très complexe avec notamment trois niveaux de collectivités locales (région, département, commune). Un triple mouvement est venu dans les dix dernières années modifier les règles du jeu et redistribuer les cartes. Un premier est venu développer l'intercommunalité en créant diverses formes de communauté de communes ou d'agglomération : au 1 janvier 2007 ce sont plus de 2500 groupements qui se sont constitués, ils concernent plus de 33 000 communes (91.1%) et plus de 54 millions d'habitants² (88.0%). Un second mouvement a consisté à mettre en place ce que l'on a appelé des territoires de projet, avec notamment les pays. Ils doivent permettre de définir des projets de développement pour ces territoires. Enfin le mouvement le plus récent s'est traduit par une nouvelle étape de la décentralisation avec de nouveaux transferts de compétences entre l'Etat et les collectivités locales.

- une référence gestionnaire

La référence aux territoires a aussi envahi le champ de la gestion. Les ministères se sont mis à territorialiser leurs politiques, ce qui a souvent été une manière de pratiquer la déconcentration. Par exemple cela a concerné les politiques de l'emploi. Dans les collectivités locales certains se sont demandés si la territorialisation des services était « une lame de fond ou un effet de mode »³. « En rapprochant les services des habitants, en s'organisant de manière transversale pour « coller » aux territoires, il s'agit d'améliorer le service rendu et l'efficacité des politiques publiques ».

la territorialisation ; quel usage du territoire

²http://www.dgcl.interieur.gouv.fr/donneeschiffrees/interco/stat2007/evolution_du_nombre_de_groupements_de_puis_1972.pdf

³ - La lettre du cadre territorial, 287, 15 décembre 2004.

- une référence idéologique

Dans le même temps ce mouvement s'accompagne d'une référence idéologique. Dans les années 80 on avait considéré « le local comme recours ». Aujourd'hui ce serait le territoire. Cela ne se fait pas sans ambiguïté. En effet en écho à cette valorisation du territoire on n'a jamais tant parlé du global et du mondial ; ceci se double également d'une hyper valorisation de la mobilité qui vient « déstabiliser les stables » et les transformer qui en immobiles, en insulaires ou bientôt en exclus. De même la proximité souvent mise en avant est souvent le corollaire de la prise de distance des organisations qui se regroupent, se concentrent, fusionnent et se mettent à distance. Ce dernier point pouvant également concerner l'Etat comme a pu le montrer Renaud EPSTEIN (2005) qui parle de gouverner à distance à propos de l'Etat et des territoires. Se centrant sur l'analyse de la politique de la ville il en vient à dire : « La rénovation urbaine débouche donc sur une politique centralisée, uniforme et sectorielle. Il faut pourtant se garder de lire ce mouvement sous l'angle du retour au gouvernement centralisé du local. Car la gouvernamentalité qui se dessine ne s'appuie plus sur l'autorité sur une normalisation par les règles imposées aux acteurs locaux. Au contraire les nouvelles technologies mises en place permettent au pouvoir central de s'exonérer de la contrainte pour guider l'action des acteurs de la périphérie »

Au final on peut souligner deux points: cette multiplication des territoires et les transformations idéologiques évoquées contribuent à renforcer la diversité. Cela fait aussi émerger une deuxième conception du territoire qui vient concurrencer la précédente. Au territoire fermé et protégé vient s'opposer un territoire ouvert et emboîté caractérisé par la multi territorialité et la circulation – réelle ou virtuelle. Deuxième point, la territorialisation peut de ce point de vue aussi bien concerner les politiques, les organisations mais aussi les habitants. Mais là encore la polysémie domine ; pour les uns cela sera l' utilisation du territoire comme d'un cadre permettant proximité et souplesse de gestion ; pour les autres le territoire sera un « contenu » , une singularité pouvant se traduire par de l'enracinement⁴ voire de l'enfermement

⁴ - Voir sur ce point la question des jeunes. RENAHY,N. (2005). Les gars du coin. Enquête sur une jeunesse rurale. La découverte, 285p.

II- Territoires et interventions sanitaires et sociales

Ce mouvement général ne laisse pas le social à l'écart. Qu'en est il donc des rapports entre territoires et interventions sanitaires et sociales ? On peut dire ici que la relation est ancienne, renouvelée et multiple.

- une relation ancienne

Le lien entre territoire et action sociale peut ne pas sembler nouveau. En effet on peut montrer dans une double focale historique que ce lien est ancien. Dans la première focale – la longue période- ... on peut affirmer que « *le territoire a fourni le cadre principal de l'action sociale d'assistance* » (PALIER, 2002). En effet l'assistance/l'aide et l'action sont ancrées dans le local qu'il soit la paroisse ou la commune. Dans le même temps la personne aidée/assistée doit élire domicile dans la proximité et être stable pour pouvoir bénéficier des dispositifs prévus. L'affiliation locale est alors vitale. Avec la généralisation du système de protection sociale on va assister à un « *double mouvement de déterritorialisation des politiques sociales : de l'appartenance territoriale à l'appartenance socio-professionnelle, de l'intervention territoriale à l'intervention sectorielle* » (PALIER, 2002). Dans la seconde focale – la courte période- lorsque l'on dit que le social est à l'épreuve du territoire on s'intéresse aux « nouveaux dispositifs » apparus dans le début des années 80 (ION, 1990). On est alors dans une vision binaire qui oppose les politiques – et les pratiques – transversales aux politiques catégorielles et verticales.

- une relation renouvelée

Cette relation nous semble être aujourd'hui de plus grande ampleur. En effet elle affecte des secteurs de l'intervention sanitaire et sociale qui jusque là n'était pas concerné. Par exemple les derniers schémas, censés organiser le monde hospitalier, doivent prendre en compte « les territoires de santé et les projets médicaux de territoire »⁵. De la même manière les conseils généraux, renforcés dans leurs compétences d'action sociale par la deuxième décentralisation, vont redéfinir leurs modalités d'intervention en découpant de nouveaux territoires d'action sociale. Dans une visée organisationnelle le territoire rejoint les pôles, les maisons et les agences.... A un troisième niveau on va voir les institutions d'hier (au sens des institutions sociales et médico-sociales, parfois de l'institution totale de GOFFMAN) recevoir des injonctions d'ouverture et d'implication dans leur environnement. Par exemple il n'est que de

⁵ - Circulaire n° 101/HHOS/O/2004 du 5 mars 2004 relative à l'élaboration des SROS de troisième génération.

voir dans un texte officiel récent⁶ comment il est demandé aux établissements et services sociaux et médico-sociaux de satisfaire aux exigences suivantes :

« L'inscription de l'établissement ou du service dans un territoire donné à partir notamment de :

- *la prise en compte du réseau de proximité et de l'utilisation optimale des ressources du milieu*
- *sa contribution aux évolutions et à la modification de l'environnement »*⁷.

Dans ce sens il nous semble possible d'affirmer que la relation évoquée encore hier de manière distinctive l'est aujourd'hui de moins en moins. Formellement elle a tendance à se généraliser. Pour autant cette relation peut être multiple.

- une relation multiple

En effet le territoire peut jouer ici, comme dans le cas général, des rôles très différents. Les « nouveaux » territoires peuvent devenir en soi des lieux d'intervention sociale. C'est notamment le cas pour les intercommunalités. L'intercommunalité sociale commence à prendre forme. Dans certains cas elle est imposée par les institutions en charge des financements. On pense notamment aux dispositifs relatifs à la petite enfance et à l'enfance en milieu rural. Les territoires de projet ont largement vocation à initier des projets de développement local. Pour les autres territoires, les conseils généraux notamment, la territorialisation peut tenter de croiser deux approches : celle des compétences et des missions légales et réglementaires et celle des territoires et des réponses de proximité apportées aux attentes et besoins des habitants. C'est aujourd'hui la difficile équation à résoudre : la capacité à combiner l'un et le multiple. Dans ce cas le territoire devient un élément spécifique à appréhender. Le diagnostic ou l'analyse des besoins locaux deviennent nécessaire. Le tout est de savoir si les institutions ont la capacité à pratiquer cette forme de régulation par les besoins sociaux locaux. Les territoires peuvent aussi devenir les lieux de la coopération obligée. Antérieurement ces pratiques étaient présentées comme ouvertes, libres dans le cadre du partenariat et des réseaux. Aujourd'hui on voit poindre des injonctions de coopération, sous couvert du territoire, que ce soit dans le champ hospitalier ou dans le champ médico-social. Enfin les territoires demeurent, ne l'oublions pas, le lieu privilégié des populations : doivent

⁶ - Il s'agit d'un texte qui définit les modalités de l'évaluation externe de ces structures. La citation reprend l'un des quinze points particuliers.

⁷ - Décret n° 2007-975 du 15 mai 2007 fixant le contenu du cahier des charges pour l'évaluation des activités et de la qualité des prestations des établissements et services sociaux et médico-sociaux (Journal Officiel du 16 mai 2007, p 9373)

alors être pris en compte les territoires vécus des personnes, en espérant qu'ils ne sont pas encore disparus ou réduits à la portion congrue par des pratiques de repli sur soi et sur son territoire privé. Partir de ces territoires pour construire l'intervention sociale doit rester un objectif prioritaire.

Cette multiplicité des relations possibles est à prendre en compte. Elle permet alors de comprendre la complexité croissante des choix professionnels et organisationnels et les usages ambivalents de la référence au territoire. Ce mouvement de territorialisation nous semble être aujourd'hui transversal au champ sanitaire et social. Il est sans doute à prendre en compte autant qu'un autre mouvement plus souvent mis en avant : celui de la « psychologisation de l'intervention sociale » (BRESSION, 2005) ou de la souffrance psychique (ION, 2005). En forçant le trait on pourrait affirmer que la territorialisation (des pratiques) est sans doute une alternative à la psychologisation et à l'individualisation de l'intervention sociale. Pour aller plus loin il faut voir ce qu'il en est en termes de professionnalisation.

III- Territoires et professionnalisations

Quelles répercussions ces transformations ont sur les professionnalisations des métiers de l'intervention sociale ? Cela peut se traduire de trois manières : cela peut venir réinterroger les formations du travail social ; cela peut donner lieu à la multiplication de formations centrées sur les territoires. Cela va aussi de manière plus diffuse se retrouver dans des demandes de formation continue.

- l'intervention sociale d'intérêt collectif

Les professions sociales en France relèvent encore de la compétence de l'Etat pour la définition et la délivrance des diplômes, même si depuis 2005 les centres de formation en travail social – comme dans le sanitaire- sont passés sous la responsabilité du Conseil Régional. Ce transfert ne va pas sans poser de question⁸. En 2004 la formation préparatoire à la profession d'assistant de service social, dont le diplôme datait de 1980, va être modifiée. Formellement elle va emprunter les modèles du temps (référentiels professionnel, de compétences, de formation, de certification...). Sur le fond un point d'importance est à souligner au regard de la thématique évoquée jusque là. En effet le cœur du métier est redéfini autour de deux modes d'intervention équivalents : l'intervention sociale d'aide à la personne

⁸ - AUTES, M. (2006). La régionalisation des formations sanitaires et sociales. Information Sociales, 135.

et l'intervention sociale d'intérêt collectif. Symboliquement c'est important et cela va dans le sens de ce que nous venons d'évoquer. Sur le fond cela permet alors d'identifier des compétences spécifiques (voir encadré) et des contenus particuliers de formation.⁹

Encadré : Le domaine de compétences « Conduite de l'intervention sociale d'intérêt collectif » des assistants de service social en France¹⁰

1.4. Concevoir et mener des actions avec les groupes.	<p>1.4.1. Savoir appliquer la méthodologie d'intervention sociale auprès des groupes.</p> <p>1.4.2. Savoir repérer une problématique commune à un groupe.</p> <p>1.4.3. Savoir mobiliser les personnes.</p> <p>1.4.4. Savoir développer l'aide mutuelle.</p> <p>1.4.5. Savoir définir le but et les objectifs de l'action.</p> <p>1.4.6. Savoir évaluer l'action.</p>
1.5. Impulser et accompagner des actions collectives	<p>1.5.1. Savoir faire émerger les demandes d'une population.</p> <p>1.5.2. Savoir négocier les priorités d'action avec tous les partenaires pertinents et en formuler les objectifs.</p> <p>1.5.3. Savoir apporter un appui technique à l'action des groupes et populations mobilisées.</p> <p>1.5.4. Savoir évaluer les résultats de l'action et les effets du processus d'intervention.</p>
1.6. Contribuer au développement de projets territoriaux.	<p>1.6.1. Savoir repérer les données caractéristiques d'un territoire et contribuer à un diagnostic social d'un territoire.</p> <p>1.6.2. Savoir utiliser la méthodologie de gestion de projets.</p> <p>1.6.3. Savoir traduire les attentes des habitants en actions.</p> <p>1.6.4. Savoir comprendre les enjeux politiques et institutionnels.</p>

Une réforme est également en cours pour les éducateurs spécialisés (le texte précédent datait de 1990). A ce jour les contenus détaillés n'ont pas encore été publiés. On peut simplement relever qu'un domaine de formation (DF4) est entièrement consacré à l'implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et interinstitutionnelles pour un volume de 250 heures de formation... ce qui n'est pas rien...

⁹ - Cette note reprend quelques contenus spécifiques identifiés dans les textes officiels : « Les spécificités de l'intervention sociale d'intérêt collectif (ISIC), ses différentes formes, ses conditions et modalités de mise en œuvre. Le territoire. Identification des problématiques et potentialités d'un territoire, Compréhension de son fonctionnement, analyse de sa situation, évaluation de sa situation pour favoriser l'émergence d'un projet. Méthodologie de recherche en travail social appliquée à une problématique de territoire. Méthodologie de diagnostic social : étude de milieu. Implication dans les dynamiques partenariales, institutionnelles et inter institutionnelles ».

¹⁰ **Extraits du référentiel de compétences des assistants de service social arrêté du Arrêté du 29 juin 2004 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social**

Cette introduction du territoire dans les référentiels de formation montre bien une prise en compte du mouvement que nous avons décrit. Cependant il ne faut pas oublier que ce type de formation repose fondamentalement sur la pratique de l'alternance. La construction des compétences attendues doit donc passer par une pratique effective. C'est là où le bât pourrait blesser. En effet un décalage entre les pratiques professionnelles, dont souvent la dominante n'est pas une pratique d'intervention collective, et les compétences attendues peut aujourd'hui être globalement constaté. Le tout sera de voir comment les pratiques de formation pourront – ou non- avoir un impact sur les pratiques professionnelles. Au-delà encore faut-il voir comment les organisations prennent en compte le territoire : en tant que territoire institutionnel pour définir leur propre projet de territoire ? en tant que territoire vécu d'un groupe d'habitants pour initier des projets de développement local.

- les métiers du développement local ¹¹

Cette importance croissante du territoire s'est aussi répercutée par la construction de formations, notamment dans le cadre universitaire, spécialisées dans le développement local. On est sans doute dans un niveau d'ingénierie de développement comme on dit. Il n'est pas sur que l'on soit toujours sur la même longueur d'onde que celle que nous venons d'évoquer à propos du travail social¹².

« Le professionnel du développement territorial favorise l'aide à la décision et constitue un appui technique aux élus. Ses missions peuvent être assimilées à de l'ingénierie territoriale. Généraliste ou thématique, il se définit comme un professionnel ayant une vision transversale du développement d'un territoire communal ou intercommunal, laquelle s'inscrit nécessairement dans une perspective globale et de long terme. Il participe à la conception et à la mise en oeuvre d'une stratégie globale du développement et de dynamisation d'un territoire en intégrant des préoccupations d'ordre économique, touristique, social, culturel, agricole, environnemental, d'aménagement et d'urbanisme. Interface entre les élus et les acteurs locaux, il facilite le travail partenarial, suscite la participation des habitants et met en réseau des compétences diverses. C'est un métier dont la partie animation doit être prédominante sur la partie administrative. Animation, médiation, négociation, conseils... »(3)

¹¹ - Plateforme métiers du développement territorial. Référentiel de compétences. Septembre 2005, 30 p.

¹² - Voir notre deuxième intervention : Universités et formations au social : une nouvelle donne en France ?

La définition du périmètre des métiers a déjà été un certain travail ! Dans un premier temps, il a été demandé aux participants de se définir par rapport à ce qu'ils n'étaient pas : ni gestionnaire, ni expert, ni politique, ni secrétaire, ni commercial, ni décideur.

Dans un deuxième temps, ils se sont retrouvés autour de 5 macro compétences qui faisaient évidence :

- l'aide à la décision,
- l'ingénierie et la conduite de projet,
- l'animation,
- la stratégie ,
- la production de connaissances sur le territoire.

Au-delà d'une formulation générique, les professionnels exercent ces compétences de différentes manières en fonction de leur métier, de leur culture et de leur personnalité.

Chaque compétence cœur de métier ou macro compétence donne lieu ci-après à une formulation générique applicable à l'ensemble des métiers du développement territorial, puis à une série d'exemples inspirés le plus souvent par les témoignages entendus dans les réunions régionales. Ces exemples illustrent différentes natures de valeur ajoutée des professionnels qui se reconnaissent comme développeurs et suggèrent tout un éventail de situations concrètes et de compétences de maille plus fine que la macro compétence.

■ 5 macro compétences + 1

Il reste à citer une sixième macro compétence commune à tous les bons professionnels du développement territorial : leur capacité à apprendre en continu, à faire évoluer leurs pratiques.

Au-delà de l'adaptation à des contextes très évolutifs, il s'agit pour les professionnels du développement territorial d'adopter en permanence une position, des méthodes, un regard, de mettre au point des outils qui leur permettent d'agir efficacement et de déclencher du changement.

- *l'ouverture sur les territoires*

Un dernier point est plus diffus. Il s'agit d'une demande émanant notamment d'établissements ou de services. En effet, et comme nous l'avons déjà dit, ces institutions doivent devenir¹³ des établissements et services ouverts sur leur environnement au bénéfice de l'intégration de leurs usagers, partenaires, membres de réseaux, coopérants et mutualisants ... voire prêts à former des groupements....

Pour autant ce passage, ce développement d'interactions, nouvelles pour certaines, ne va pas de soi. En effet il interroge tant les cultures associatives ou professionnelles que les modes d'organisation, notamment au niveau territorial et de gestion. Est-ce que les organisations nationales centralisées ne doivent pas elles aussi s'interroger sur leur décentralisation, leur déconcentration, leur reconcentration à d'autres niveaux. De même sur leur modalités de représentation sur les multiples territoires. Une stratégie globale et des stratégies locales sont alors à définir. Nous sommes là dans un autre registre proche parfois de la formation action ou de l'accompagnement.

¹³ - Cette formule n'est pas à prendre au premier degré. Nous reprenons simplement tous les mots du temps.

Pour aller plus loin

1- Textes officiels cités

1. Loi n° 92-125 du 6 février 1992 d'orientation relative à l'administration territoriale. JO 8.02.1992. (Loi Joxe-Marchand)
2. Loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. JO 05.02.1995. (Loi Pasqua)
3. Loi n° 99-533 du 25 juin 1999 d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire et portant modification de la loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire. JO 29.06.1999. (Loi Voynet)
4. Loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. JO 13.07.1999. (Loi Chevènement)
5. Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales JO n° 190 du 17 août 2004 page 14545.
6. Arrêté du 29 juin 2004 relatif au diplôme d'Etat d'assistant de service social. Journal Officiel du 23 juillet 2004.
7. Arrêté du 20 juin 2007 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé. Journal Officiel du 3 juillet 2007.

2 - Bibliographie

BRESSON, M. (Dir) (2006). La psychologisation de l'intervention sociale : mythes et réalités.. L'harmattan, logiques sociales. 268p.

DAVEZIES, L. VELTZ, P. (2006). Les métamorphoses du territoire : nouvelles mobilités, nouvelles inégalités in LA REPUBLIQUE DES IDEES. La nouvelle critique sociale. Seuil, Le Monde, 27-36.

EPSTEIN, R. (2005). Gouverner à distance. Quand l'Etat se retire des territoires. *Esprit*, 11, novembre, 96-111

FOURDRIGNIER, M. (2005) Concevoir et réaliser une analyse des besoins sociaux. UNCCAS, collection les indispensables, mai.

FOURDRIGNIER, M. (2006a). Associations, territoires et régulations. Programme interrégional de recherche- développement pour l'innovation et le développement en économie sociale et solidaire. SGAR Rhône-Alpes (en collaboration avec HARZO, C & HIRLET, P & STREICHER, F.).

FOURDRIGNIER, M. (2006b). Associations et territoires : de nouvelles identités ? Identité et espace, colloque international, Reims, 22-24 novembre.

- FOURDRIGNIER, M. (2005). Associations et travail du territoire. Economie sociale et territoires, V° rencontres interuniversitaires d'économie sociale et solidaire. Marseille 11-12 mai.
- HAMZAOU, M. (2002). Le travail social territorialisé. Editions de l'université de Bruxelles.
- FREMONT, A. (1998). Les territoires des hommes. *Projet*, 254, 33-38.
- INFORMATIONS SOCIALES. (2002). Territoires. 104.
- ION, J. (1990). Le travail social à l'épreuve du territoire. Privat, 174p.
- ION, J. (Dir). (2005). Le travail social en débat(s). La découverte, alternatives sociales, 268p.
- ION, J. (Dir). 2005). Travail social et souffrance psychique. Dunod, 208p.
- MARROT, B. (1998). Territoire de l'hôpital, territoires de la santé. *Projet*, 254, 49-57.
- PALIER, B. (2002).- L'évolution des cadres de l'intervention sociale en France. Autour des notions de territoire et de territorialisation. *Informations sociales*, 104, 30-39.
- PROJET. (1998). La dynamique des territoires, 254.
- IGAS. (2002). *Politiques sociales de l'Etat et territoires*. Rapport annuel 2002, 310 p.
- Informations sociales. (2002). Territoires, n° 104.
- Informations sociales. (2005). Décentralisation : enjeux et débats, n° 121
- Lien social et politiques. (2004). Le territoire instrument providentiel de l'Etat social. 52, automne.
- Problèmes politiques et sociaux. (2006). Gouvernement et gouvernance des territoires, 922, mars.
- Projet. (2005). Le social territorialisé, 289, 20-35.
- Recherches et prévisions. (2005) Territoires, action sociale et développement local, 81, septembre 2005.
- Revue de droit sanitaire et social (2005). La décentralisation en matière sociale. Janvier-février.
- UNCCAS. L'intercommunalité sociale, un enjeu pour la cohésion des territoires. Collection les indispensables, 2006.